

2021 DAC 711 Approbation d'un pacte adjoint au don d'un buste en bronze par la Fondation Aznavour au bénéfice de la Ville de Paris

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le pacte adjoint au don d'un buste en bronze par la Fondation Aznavour au bénéfice de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère

Article 1 : Le pacte adjoint au don d'un buste en bronze par la Fondation Aznavour au bénéfice de la Ville de Paris, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le pacte.

Article 3 : L'œuvre sera intégrée à l'inventaire de la Conservation des Œuvres d'Art Civiles et Religieuses (COARC) de la Direction des affaires culturelles.